



Sommaire :

- * **Édito : La Laïcité n'est pas un concordat** (Page 1)
- * **Intervention d'Yvon CHEVALIER à Pons** (Page 2 à 7)
- * **Rapport 2024-2025 du Collectif Laïque National** (Page 8, 9)
- * **Livret "Découverte de la laïcité"** (Page 10, 11)
- * **9% des élèves de 6ème lisent "pour le plaisir" au moins deux heures par jour (DEPP)** (Page 12)
- * **Lecture : Éducation nationale et Culture doivent travailler ensemble pour que tous les jeunes y prennent du plaisir** (Page 13)
- * **Festival du film d'éducation : l'IA, les nouvelles images, l'esprit critique, et des centaines de films disponibles...** (Page 14, 15)
- * **Penser la réalité des corps à l'heure du virtuel et de l'IA, un défi pour les éducateurs des villes (congrès de l'ANDEV)** (Page 16)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Intervention d'Yvon CHEVALIER à Pons : une soirée commémorative pour défendre la laïcité

Mon cher Eddy, tu m'as dit un jour : « Si nous avions nommé la loi de 1905 autrement que celle de la séparation des Églises et de l'État, le travail eût été plus facile pour expliquer l'intérêt d'un tel principe. Si nous l'avions d'abord nommée « loi de la liberté de conscience », le consensus eût été plus facile à trouver, le rapport de forces plus atténué et la conséquence logique de cette séparation douloureuse pour certains plus facilement acceptée. Parler de Laïcité peut avoir encore aujourd'hui plusieurs significations en raison des interprétations erronées, trop souvent hélas d'une manière volontaire.

Pourtant récemment, les 3 représentants des cultes monothéistes (le grand rabbin de France Haïm KORSIA, le recteur de la mosquée de Paris Chems-Eddine HAFIZ et le président de la conférence des évêques Jean Marc AVELINE) ont souligné l'immense liberté engendrée par ce dispositif.

La Laïcité n'est donc pas anti religieuse puisque la liberté du culte est protégée. Mais elle peut être anti cléricale quand elle veille à la séparation des pouvoirs spirituels et temporels.

Émile Combes disait : « Ce n'est pas à la religion que nous nous attaquons mais à ses ministres qui veulent en faire un instrument de domination. »

Mais voilà, les différentes interprétations politiques d'une loi qui prône avant tout la liberté de conscience, c'est-à-dire une valeur qui aurait une vocation universelle, portent le flanc à la division, ce qui est, avouons-le tout net, un comble !

Pour les uns, il faudrait interdire le voile partout, y compris dans l'espace public, pour les autres tenir des fillettes de 10 ans voilées à l'écart de leurs camarades garçons dans l'Assemblée nationale est une affaire culturelle et donc acceptable. Pour les uns l'installation d'une crèche dans une mairie est compatible avec nos principes républicains, pour les autres la loi est liberticide et stigmatisante quand elle interdit le port du voile à l'école. Tout est à géométrie variable en fonction de l'électorat.

Un laïque peut alors être qualifié de « laïcard », bouffeur de curé, d'islamophobe, de raciste ou même membre de la fachosphère. À vous de choisir !

Sans vouloir faire un cours de sémantique, j'aimerais préciser qu'il peut m'arriver sans honte d'être parfois islamophobe,

Directeur de la
publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en
chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Pierre MIMRAN





comme je peux être christianophobe ou judaïsmephobe. Lorsqu'on assassine des journalistes, des spectateurs dans une salle de concert, des enseignants, je peux être islamophobe, lorsqu'on assassine Isaac RABIN ou quand des colons israéliens tuent des palestiniens sur des terres qui leur appartiennent, je suis judaïsmephobe, lorsqu'on apprend dans les livres d'histoire les croisades, l'inquisition, la Saint Barthélémy et le rôle de Pie XII, je suis christianophobe. Oui je peux avoir la phobie des religions dans de telles circonstances mais je ne veux pas être un musulmanophobe, un cathophobe ou un judéophobe car je ne veux pas confondre les musulmans, catholiques et juifs avec des intégristes obscurantistes religieux de tout poil. N'oublions jamais que les musulmans, catholiques et juifs sont ou ont été victimes de ces mêmes fanatiques !

Puisque le voile est un sujet récurrent et à polémique, puisque certains veulent y voir pour des fillettes qu'une seule mode vestimentaire, je veux m'adresser à eux.

Je suis né en 1956 à FERRYVILLE en Tunisie. Par curiosité, j'ai consulté l'INA sur cette période. Au moment de

l'indépendance du pays, dans cette ville qui s'appelle aujourd'hui MENZEL BOURGUIBA, on voit le nouveau président Habib BOURGUIBA prendre un bain de foule. S'avancant vers des femmes voilées en liesse, il tend les bras pour abaisser les voiles laissant découvrir ainsi les cheveux des femmes tunisiennes. Tout est dit dans ce symbole, véritable geste libérateur.

Alors en France, depuis Émilie Du CHÂTELET (amie de VOLTAIRE) et Olympe De GOUGE, il existe un combat pour admettre l'égalité homme / femme. Avouons qu'on trouvera dans les trois textes fondateurs des religions monothéistes des formes de patriarcat évidentes allant même jusqu'à l'assujettissement des femmes. Devons-nous renoncer à ce combat pour prendre en considération d'autres formes culturelles et prendre le risque de créer des communautarismes ?

En tant que directeur d'école, il m'est arrivé d'aller parfois à la sous-préfecture de JONZAC pour accompagner des élèves lors d'une cérémonie d'accueil dans la nationalité française de personnes venant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, donc issues de cultures et de religions différentes. Le sous-préfet parlait alors de notre « spécificité », ce que d'aucuns appellent avec mépris la Laïcité à la française. Jamais, je n'ai vu de réticence de la part de ces personnes, jamais je n'ai entendu de revendications exprimées. J'ai senti au contraire une réelle envie d'adhésion à nos principes, une volonté de fuir leur modèle d'origine.



Fervent défenseur de la laïcité, Yvon Chevalier estime que tous les partis politiques devraient défendre ce principe.
 © Crédit photo : Colette Macintos. Journal SUD-OUEST : " Pons : une soirée commémorative pour défendre la laïcité "

Ces personnes avaient l'assurance qu'elles pourraient pratiquer leur culte car l'État français y pourvoit. En revanche, on leur apprenait la neutralité de l'État, le respect des autres religions et le respect de tous ceux très nombreux qui ne croient pas.

Elles savaient qu'elles pourraient porter des croix, des kippas et des voiles dans des espaces autorisés mais que leurs enfants seraient tenus à la loi de 2004 dans les écoles publiques où les programmes scolaires ne peuvent pas être remis en cause.(élèves syriens de MONTENDRE).

Il n'était donc pas question de « toiletter » nos lois et nos règles en fonction de particularités émergentes. D'ailleurs comment aurait-on pu nationaliser un Anglais s'il avait souhaité un accommodement pour rouler de temps à autre à gauche puisque c'est sa culture ?

Le « Venez comme vous êtes ! » de Mc Donald est une supercherie !

Si on voulait expliquer la Laïcité française à un Américain trumpien du Texas, on pourrait lui dire ceci :

Imaginez deux saloons ! À l'entrée du premier, il est écrit : « Veuillez déposer vos armes ! » , à l'entrée du deuxième : « Vous pouvez entrer avec vos armes mais n'oubliez pas que les autres en ont aussi ! »

Il suffit de remplacer le mot armes par croyances religieuses, idéologies politiques ou identités individuelles définies par le sexe, l'ethnie, le genre, la couleur de peau, la culture, l'âge... et nous obtenons le modèle français de la Laïcité du premier saloon, un modèle qui nous oblige donc à « déposer les armes » dans certains lieux pour gommer nos différences et ne prendre en compte que notre commun. Le modèle anglo-saxon dit de la tolérance est le second saloon.

Pour le principe de Laïcité, il s'agit d'ignorer toutes les identités particulières afin de rendre possible leur coexistence de droit : c'est une neutralité d'indifférence qui s'oppose au communautarisme, véritable source d'assignation à résidence. Autrement dit si une personne est à la fois, femme, noire et musulmane, je ne peux pas la voir sous ce seul angle. N'en déplaise aux amoureux de l'intersectionnalité qui préféreront l'identifier comme 3 fois victime en raison de son sexe, sa couleur de peau et sa religion, cette personne doit

être considérée en toute Laïcité comme une citoyenne avec les mêmes droits et devoirs qu'un homme, blanc et agnostique.

Le modèle anglo-saxon entend protéger les religions de l'État tandis que le modèle français vise à protéger l'État des religions. Par temps calme, les deux se valent. Mais par gros temps, dès que montent les tensions (comme en Angleterre actuellement), la Laïcité est préférable. Il ne s'agit pas seulement de coexister, il faut viser la vie commune, ce qui exige pour chaque citoyen un certain renoncement à soi, qui est aussi une liberté. Car si mon appartenance à une religion, à une idéologie, à une classe, à un sexe, à une couleur de peau suffisent à définir mon identité, cela voudrait dire que je ne m'appartiens pas. « Le droit à la différence n'est une liberté que si elle est assortie du droit d'être différent de ma différence » Par cette phrase, Elisabeth Badinter veut signifier que la vraie liberté est de pouvoir échapper à son déterminisme, notamment religieux. Le rôle de l'école républicaine est d'offrir cette possibilité.

Voilà pourquoi il est important de cultiver la liberté de conscience dès le plus jeune âge, voilà pourquoi il est important de ne pas enfermer des fillettes et des garçons dans des dogmes qui ne leur appartiennent pas encore, voilà pourquoi l'école de la République est un rempart à tout cela en donnant les moyens à nos jeunes citoyens en devenir de décider de leur propre sort.

Notre pays s'est sécularisé après tant de combats, notre pays a voulu faire de la religion une sphère privée et non politique. Notre pays a voté le droit à l'IVG, le mariage pour tous et peut-être demain le droit à la fin de vie assistée. De nouvelles exigences religieuses ne peuvent pas entraver ce que la loi des hommes a voulu pour notre pays. Notre modèle n'est pas à modifier, à « toiletter », il est au contraire à maintenir ainsi dans l'intérêt de tous et surtout de **toutes**...

120e anniversaire de la loi de 1905 : "Ferdinand Buisson voit à travers l'idéal républicain s'exprimer une foi laïque

Par Tribune collective publiée le 27/11/2025 par Marianne

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État fêtera bientôt son anniversaire. En cette occasion, le Cercle Ferdinand Buisson, organise le 6 décembre prochain à Thieuloy-Saint-Antoine (60) un hommage à celui qui a été un grand artisan de la laïcité. Une initiative soutenue par de nombreuses associations et personnalités.

Alors que faire société semble si difficile, avec une République laïque souvent attaquée, rien n'est plus urgent que d'en réinvestir l'histoire, l'enjeu. Le passage du « sujet » du roi au citoyen fut une mutation qui occupa le débat sur l'éducation de la fin du XIX^e siècle. Elle relève de la formation du citoyen, entre droits et devoirs, mais aussi de la déclinaison d'une identité républicaine commune. C'est ce qui a fondé l'audace de notre contrat social depuis un siècle et demi. Cette grande cause a eu ses héros, il en est un passé dans l'ombre auquel on doit beaucoup. Une tombe parmi les autres, avec un nom mis parfois au fronton d'une école, Ferdinand Buisson.

Il est l'un des principaux inspireurs des lois scolaires de la III^e République, de la loi de séparation des Églises et de l'État. De cela, il n'a laissé discrètement de lui, qu'anonymement ce qui en a été versé à la propriété commune. Il est venu ainsi à l'esprit qu'on ne saurait laisser une telle œuvre dans l'oubli. C'est pourquoi le Cercle Ferdinand Buisson, devant sa tombe dépérissant, a décidé de lui redonner toute sa valeur, en en faisant un monument dédié à la mémoire. Rien d'un regard nostalgique posé sur le passé, une simple clause de sauvegarde de nos consciences. On pourrait finir sinon par croire que l'histoire s'est faite toute seule, et tout perdre de vue, dont les acteurs de la conquête de nos libertés, le nom.

Le ministre de l'Instruction publique

Ferdinand Buisson est pour toujours associé à l'origine de l'école publique, gratuite, obligatoire et laïque, pour le peuple, portant une nouvelle ambition pour l'homme à travers l'instruction qui émancipe. On peut dire que la tâche ne fut pas facile, face à la puissante orthodoxie cléricale d'alors. L'instruction religieuse y est remplacée par l'instruction morale et civique obligatoire, rompant avec l'idée que sans religion on n'a pas de morale, sans qu'il soit question pour autant d'une école athée, mais ne se référant qu'à des connaissances au caractère démontrable. Le temps scolaire est aménagé, pour permettre aux familles qui le souhaitent de donner à leur enfant le complément d'éducation de leur choix.

À LIRE AUSSI : Iannis Roder, prof en Seine-Saint-Denis : "Il faut redonner du sens à l'école républicaine"

Né dans une famille protestante en 1841 à Paris, Ferdinand Buisson est un philosophe, pédagogue et homme politique aux convictions républicaines profondes. Il commence par refuser de prêter serment à l'Empire, et s'exile en Suisse, où il enseigne jusqu'à la proclamation de la Troisième République, qui le fait rentrer en France pour s'enrôler dans la garde nationale. Il participe au premier congrès international de la Ligue de la paix et de la liberté qui a lieu à Genève en 1867. Il s'implique activement dans les initiatives politiques et sociales de sa municipalité, créant l'orphelinat municipal du XVII^e arrondissement, premier orphelinat laïque, avec une instruction aux enfants sans séparation des sexes, dont il prend la direction.

À LIRE AUSSI : "La loi de 1905 libère l'espace public de toute incursion religieuse"

Après une vague de protestations dans les milieux catholiques et protestants orthodoxes, qui retarde la nomination de cet agrégé de philosophie à la tête de l'instruction publique, il en devient inspecteur général le 31 août 1878 avant de prendre la direction de l'Enseignement primaire le 10 février 1879, à la demande de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. Il est l'auteur d'un monumental Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (1882). Docteur ès Lettres en 1891, il est nommé à la chaire de Science de l'éducation de la Sorbonne en 1896. C'est durant cette période qu'il réalise sa véritable œuvre. Il travaille aux côtés de Jules Ferry pour asseoir l'école publique sur ces principes qui aujourd'hui encore demeurent. Il voit loin ! En 1905, il participe à l'élaboration de la loi de séparation des Églises et de l'État portée par Aristide Briand, il préside la commission parlementaire chargée de la mettre en œuvre. Il entend placer l'école et l'État en dehors et au-dessus de toutes les confessions et opinions. Il voit à travers l'idéal républicain s'exprimer une foi laïque qui souffle sur l'histoire.

120^e anniversaire de la loi

Il se range du côté du capitaine Dreyfus et participe à la création de la Ligue des Droits de l'Homme, puis en prend la présidence. Élu député radical-socialiste de Paris, il défend notamment le droit de vote des femmes. Il est à la tête de la Ligue de l'enseignement de 1902 à 1906. Partisan de la Société des Nations, il reçoit le Prix Nobel de la paix en 1927 avec Ludwig Quidde, historien et homme politique allemand, pour son action en faveur du mouvement pacifiste. Fait grand officier de la Légion d'honneur, il se retire finalement dans l'Oise après 1924, à Thieuloy-Saint-Antoine, où il s'éteint en l'année 1932 à l'âge de 91 ans, et mis en terre. On voit toute l'importance de replacer ce grand homme dans la lumière du temps présent.

À LIRE AUSSI : "Loi du 9 décembre 1905 : cent quinze ans après, comprendre cette trop incomprise laïcité"

Aussi, cette entreprise de rénovation a été ressentie comme une nécessité alors que nous fêtons le 120^e anniversaire de la loi, si capitale, de séparation des Églises et de l'État. Une campagne de collecte a permis d'en rassembler les fonds. On y trouvera, sur la dalle, les symboles qui représentent ses buts humanistes : Le rappel de la loi : Fondateur de la loi de séparation des Églises et de l'État ; sa célèbre expression : « Le premier devoir de la République est de faire des républicains » ; le crayon en bois rouge de l'école publique qui symbolise l'école pour tous, qui écrit le mot « Laïcité » ; la colombe de la Paix posée sur la gomme du crayon et qui regarde Ferdinand Buisson ; le bas-relief de l'image stylisée de Ferdinand Buisson qui regarde la colombe... La cérémonie publique d'inauguration pour lui rendre cet hommage aura lieu le 6 décembre prochain en présence de nombreuses personnalités, de républicains. **On ne peut éviter de penser que cet événement soit celui qui précède une candidature à panthéonisation.**

Associations et mouvements signataires:

Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives (ACTISCE)

Association de défense des laïques (AD3L) : Agir pour la laïcité et les valeurs républicaines

Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL-EU)

Association EGALE ; Association des libres penseurs de France (ADLPF)

Cercle Ferdinand BUISSON

Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL 76

Comité Laïcité République (CLR)

Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes (ARA) : Femmes Contre les Intégrismes

Fédération nationale des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale)

Fédération Française de l'Ordre Mixte du Droit Humain (Le DH)

Grande Loge Féminine de France (GLFF)

Grande Loge Mixte de France (GLMF)

Grande Loge Mixte Universelle (GLMU)

Grand Orient de France (GODF)

Grand Orient Latino-Américain

Le Sou des Écoles Laïques

Laïcité18

laïcité 40

Laïcité et féminisme

Laïcité – Liberté

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)

La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)

LibreS Mariannes

Le Chevalier de la Barre

Le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

Lumières laïques - Cercle Maurice Allard

L'Union des Familles Laïques (UFAL)

Observatoire de la laïcité des Alpes Maritimes (L'OLAM)

Observatoire de la laïcité de Provence (L'OLPA)

Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)

Vigilance collèges-lycées (VCL)

Vigilance Travail Social (VTS)

Vigilance Université

Personnalités signataires :

Gilbert ABERGEL, Président national du Comité laïcité République

Élisabeth BADINTER, philosophe, féministe, militante laïque

Patrick BELGHIT, Président du Conseil national des associations familiales laïques

Kamel BENCHEIKH, écrivain

Corinne BERRON, autrice et productrice

Pierre BERTINOTTI, Grand Maître du Grand Orient de France

Alexandra BORCHIO FONTIMP, sénatrice

Belinda CANNONE, écrivain et MCF de littérature comparée

Médéric CHAPITAUX, membre du Conseil des Sages de la Laïcité

Martine CERF, Vice-présidente d'EGALE

Guylain CHEVRIER, Docteur en Histoire, formateur et chargé d'enseignement à l'université

Michaël DELAFOSSE, maire de Montpellier

Gérard DELFAU, Directeur de la collection Débats laïques

Philippe FOUSSIER, Vice-président d'Unité Laïque

Delphine GIRARD, cofondatrice de Vigilance Collèges Lycées (VCL), professeur de lettres classiques, présidente de la commission Education de la LICRA, membre du Conseil des sages de la laïcité

Fayçal JELIL, archiviste des vies décentes

Eddy KHALDI, Président de la Fédération nationale des DDEN

Catherine KINTZLER, ancienne professeur des universités

Françoise LABORDE, ancienne sénatrice

Guy LENGAGNE, ancien ministre

Marylène MANTÉ-DUNAT, enseignante à l'université de Lille, droit du travail

Thierry MESNY, libre penseur

Vincent PEILLON, ancien ministre de l'Education nationale

Henri PEÑA-RUIZ, philosophe

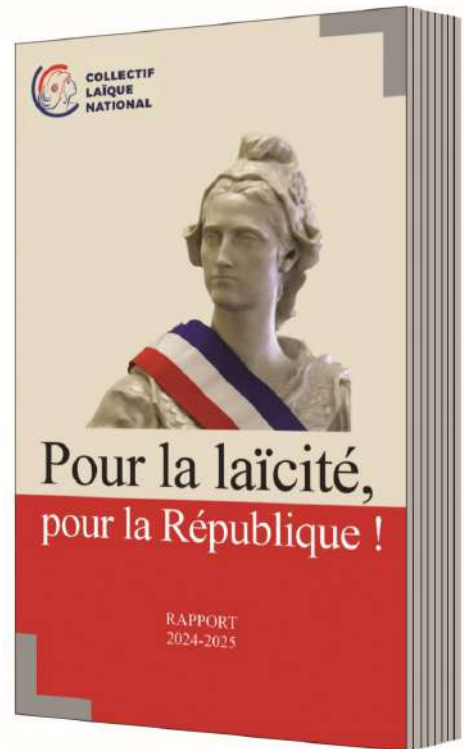
Nicolas PENIN, ancien Grand Maître du GODF

Nicole RAFFIN, féministe, militante laïque.

Rapport 2024-2025 du Collectif Laïque National

Qu'est-ce que le Collectif laïque national ?

Le Collectif Laïque National, suite du Collectif laïque créé en 2011, est un regroupement informel d'obédiences maçonniques et d'associations agissant pour la laïcité et les Droits de l'Homme. Chaque association est libre de signer ou non les communiqués et rapports élaborés collectivement. Les divers communiqués figurant en annexe ne portent pas tous les mêmes signatures, et aucune association n'est obligée de signer le rapport annuel, même s'il est adopté à la majorité la plus large possible, après débat et amendements. Ainsi est préservée l'autonomie de chaque participant, sans nuire à l'expression collective ni à la coordination des actions.



De nombreuses associations sont signataires du rapport :

Association de défense des laïques (AD3L) • Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines • Association des Libres Penseurs de France (ADLPF) • AEPL - Association Européenne de la Pensée Libre • Association Laïcité-Liberté • Association Libres MarianneS • Cercle Ferdinand Buisson • Le Chevalier de la Barre • Comité Laïcité République (CLR) • Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime (CREAL 76) • EGALE (Egalité, Laïcité, Europe) • Fédération Française de l'Ordre Mixte du Droit Humain • Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale • FCI - Femmes Contre les Intégrismes • Grand Orient de France •

Grand Orient Latino-Américain • Grande Loge de France • Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité • Grande Loge Féminine de France • Grande Loge féminine de Memphis Misraïm • Grande Loge Mixte de France • Grande Loge Mixte Universelle • Laïcité 18 • Laïcité 40 • Laïcité et Féminisme • Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) • Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) • Lumières Laïques - Cercle Maurice Allard • Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA) • Observatoire de la Laïcité de Saint Denis • Regards de Femmes • #Réseau 1905 • Union des Familles Laïques (UFAL) • Unité Laïque • Vigilance colleges lycées • Vigilance travail social • Vigilance universités

Vous pouvez commander le Rapport 2024-2025 du Collectif Laïque National

« Pour la laïcité, pour la République ! »

Quelques exemplaires seront disponibles à la Fédération.

Ont participé à la rédaction ou l'actualisation du présent rapport :

Charles ARAMBOUROU (UFAL, Union des familles laïques), coordinateur ;
Laure CAILLE (Libres MarianneS) ;
Martine CERF (EGALE) ;
Jacqueline COSTA-LASCOUX (LICRA) ;
Michel FOUILLET (EGALE) ;
Eddy KHALDI (Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale)

Gérard MEYDIOT (EGALE) ;
Nicolas POMIES (UFAL) ;
Gérard SABATER (GODF) ;
Michel SEELIG (Comité Laïcité République) ;
Annie SUGIER (Ligue du Droit International des Femmes).

SOMMAIRE DU RAPPORT

La laïcité, état des lieux

1. Former à la laïcité
2. La citoyenneté commence à l'école
3. Développer l'école publique laïque, un « devoir » constitutionnel de l'État
4. Sorties scolaires : pour une loi garantissant le principe de laïcité de l'école publique et la liberté de conscience des élèves
- 5 Appliquer la loi de 1905 sans chercher à la contourner
6. Respecter la neutralité religieuse des bâtiments et terrains publics
7. Les territoires de la République privés de laïcité : une incongruité
8. Les collectivités d'Outre-mer : quand la laïcité est l'exception
9. Le cas particulier de l'Alsace et de la Moselle : Concordat, statut scolaire local, cours de religion
10. Laïcité de l'enseignement et de la recherche à l'Université
11. Défendre l'universalisme et la liberté d'expression dans la vie intellectuelle et l'expression culturelle
12. La laïcité, condition de l'égalité femmes hommes et du respect des droits des femmes
13. Poids des comportements communautaristes dans les entreprises
14. Laïcité et profession d'avocat
15. Laïcité à l'hôpital public
16. Laïcité et travail social
17. Sport et neutralité religieuse
18. Europe
19. Le droit à la dignité jusque dans la mort

Commande du Rapport du Collectif Laïque National 2024-2025

Nombre d'exemplaires	Prix	Frais de port Colissimo	Total
1	14,00 €	5,49 €	19,49 €
2	28,00 €	7,59 €	35,59 €
3	42,00 €	9,29 €	51,29 €
4	56,00 €	9,59 €	65,59 €

« Pour la laïcité, pour la République ! »

Commande auprès de la Fédération - Indiquez Nom et Prénom et adresse de livraison. Règlement de votre commande par chèque à l'ordre de Fédération des DDEN à envoyer par courrier avec votre commande à : **Fédération des DDEN 124 rue La Fayette 75010 PARIS**



Vu dans **ReSPUBLICA**, le journal de la gauche républicaine, laïque, écologique et sociale LE JOURNAL DU RÉSEAU DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE, LAÏQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Découverte de la laïcité. ABC de la Laïcité pour les jeunes

Sous la direction de Eddy Khaldi, président de la Fédération Nationale des DDEN (Délégué départemental de l'Éducation nationale) et illustré par Thomi, est publié un ouvrage à destination des écoliers des écoles élémentaires. Les enseignants seraient inspirés de s'en saisir pour organiser des séances de présentation de la laïcité, afin que notre jeunesse comprenne que c'est un principe universel d'émancipation et de libération individuelle et collective. Cet ouvrage est publié par la Fédération nationale des DDEN et vendu au prix de 19 €.

[Découverte de la laïcité. ABC de la Laïcité pour les jeunes – ReSPUBLICA](#)

ABC de la laïcité pour les jeunes revisité

« En pleine période de célébration du cent-vingtième anniversaire de la loi de « Séparation des Églises et de l'État » du 10 décembre 1905 et de débats plus ou moins confus (voire furieux) sur la question de la laïcité, cet ouvrage a le mérite de faire le point sur nombre de ses aspects de façon abordable sinon simple sans être simpliste » écrit l'historien **Claude Lelièvre** au sujet de l'ouvrage « ABC de la laïcité pour les jeunes » revisité par **Eddy Khaldi et Thomi**, DDEN (octobre 2025), qu'il nous présente.

Une nouvelle mouture

Il s'agit d'une nouvelle mouture de « l'ABC de la laïcité » pour les jeunes paru il y a une dizaine d'années : « un manuel illustré destiné aux parents , personnels d'éducation, élèves pour comprendre, s'approprier et vivre la laïcité ». Cet ouvrage avait été mis en forme par Eddy Khaldi et l'illustrateur Eric Degive.

La nouvelle mouture qui vient de paraître est cette fois illustrée par Thomas Mimran dit Thomi (car une partie de l'ouvrage comporte une sorte de bande dessinée tout spécialement destinée aux élèves du primaire ou du collège) et toujours écrite par Eddy Khaldi, président de la Fédération Nationale des DDEN (Délégué départemental de l'Éducation Nationale) et auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité.

"120 ans de la loi « Séparation des Églises et de l'État »"

Quelques éléments du « Sommaire » peuvent donner une idée de ce qui est traité et sous quelles formes :

« Application du principe de la laïcité dans trois espaces (sphère publique, sphère privée, espace civil) ».

« Les pictogrammes de la bande dessinée ». « Les personnages de la BD (trois filles et trois garçons) ». « La BD "Découverte de la laïcité" (de la page 19 à la page 50) ».

« La Charte de la laïcité à l'École (avec ses 15 articles) ». « Lexique de la Charte de la Laïcité à l'École ».

« La Laïcité en 5 définitions ».

« Les trois séparations de 1789 à 1905 (1792, séparation de l'Église et de l'État civil ; 1882-1886, lois Ferry et Goblet, séparation de l'Église et de l'École ; 1905, séparation des Églises et de l'État) »

« Le principe constitutionnel de Laïcité ». « La loi du 15 mars 2004 en application du principe de Laïcité ». « La Laïcité de l'enseignement public dans le Code de l'Éducation ». « L'enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle ».

« Lexique de Découverte de la Laïcité ».

Claude Lelièvre



9% des élèves de 6ème lisent "pour le plaisir" au moins deux heures par jour (DEPP)

Près d'une collégienne ou lycéenne, y compris en professionnel, lit plus de deux heures par jour "pour le plaisir", toutes lectures confondues (BD, mangas, romans, magazines, journaux), 36% lisent "pour le plaisir" au moins une demi-heure, la proportion de filles qui disent ne jamais lire "pour le plaisir" varie de 10% en 6ème à 24% en seconde GT (Générale et Technologique) et un peu plus de 40% en seconde professionnelle ou 1ère année de CAP. Chez les garçons, la proportion des élèves qui disent lire "pour le plaisir" plus de deux heures par jour tombe de 9% en 6ème à 5% ou moins aux autres niveaux, 56% des garçons en 6ème lisent au moins une demi-heure par jour, 40% en 4ème, quelque 30% parmi les lycéens, calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale a reçu à son questionnaire les réponses de quelque deux millions d'élèves de 6ème, 4ème, seconde ou 1ère année de CAP.

La DEPP fait le lien avec le genre, mais aussi avec les performances scolaires aux tests de fluence et de compréhension. "Le score moyen de mots correctement lus en une minute est d'autant plus élevé que les élèves déclarent consacrer davantage de temps quotidien à la lecture plaisir." Pour les filles comme pour les garçons, "ce sont les élèves des groupes les plus performants qui déclarent le plus lire dans le but de s'évader. À l'inverse, les filles les moins performantes déclarent davantage lire pour apprendre, tous niveaux confondus, ce qui n'est le cas qu'en sixième chez les garçons".

Elle fait aussi le lien avec le milieu social. "Les élèves issus des milieux les plus favorisés déclarent davantage que ceux issus des milieux les moins favorisés lire pour le plaisir quotidiennement, en particulier au niveau du collège (...). À chaque niveau scolaire, les élèves les plus favorisés préfèrent lire des romans, des bandes dessinées, des magazines, tandis que les élèves les moins favorisés, excepté en quatrième, préfèrent lire des mangas." Le choix des lectures varie aussi avec le genre. "Les filles déclarent apprécier des types de lecture plus variés que les garçons, tandis que ces derniers préfèrent lire des mangas et des bandes dessinées. Les filles apprécient plus le roman que les garçons, à tous les niveaux scolaires."

Le site de la DEPP : <https://www.education.gouv.fr/pratiques-de-lecture-au-college-et-au-lycee-88-des-eleves-de-sixieme-declarent-lire-quotidiennement-451828>

Lecture : Éducation nationale et Culture doivent travailler ensemble pour que tous les jeunes y prennent du plaisir

Édouard GEFFRAY veut **"faire entrer la littérature jeunesse" dans le système scolaire**. Le ministre de l'Éducation nationale intervenait le 1er décembre avec son homologue de la Culture lors de la présentation du rapport des "États généraux de la lecture pour la jeunesse". Le constat est sévère, la proportion des 15-19 ans qui ont lu au moins un livre dans l'année, et qui était de 89 % en 1973 est tombée à 66 % en 2018. Et pourtant le sujet passionne, la proportion des parents déclarant ne pas s'y intéresser ne dépasse pas les 1 %. É. Geffray rappelle que le seul facteur pour lequel la corrélation avec les résultats scolaires des enfants est absolue est le nombre de livres contenus dans la bibliothèque des parents. C'est d'ailleurs un sujet qui permet de faire le lien entre l'école et la famille, il faut que les enfants lisent, et si ce sont des mangas, "ce n'est pas grave", ils peuvent passer des mangas à autre chose, ou d'autre chose aux mangas...

Les deux ministres intervenaient après les témoignages de trois lycéens qui font valoir qu'ouvrir un livre dans les couloirs d'un lycée, c'est prendre le risque de se faire traiter "d'intello", que le plaisir de la lecture n'est "pas assez valorisé", qu'aux lectures proposées par les enseignants est associée la notion de performance, il s'agit d'avoir une bonne note, le stress l'emporte, il faudrait que les enseignants "rendent les personnages des œuvres classiques identifiables", et la jeune fille précise, "qu'on puisse s'identifier à eux", que la lecture soit vivante, active, par exemple en transposant et réécrivant un texte dans un décor contemporain. Hella Feki, enseignante et écrivaine fait remarquer que beaucoup de choses existent et sont possibles dans le cadre scolaire, mais qu'il faut renforcer la formation continue des enseignants...

Sylvie Chokron (neuropsychologue, CNRS) lance l'alerte et détaille les méfaits des réseaux sociaux, qui nuisent à l'estime de soi, qui ne mobilisent qu' "une part minime du cerveau", suscitant des "émotions de base" alors que la lecture mobilise la totalité du cerveau, développe l'attention, la mémoire, les connaissances. C'est, ajoute-t-elle, un problème de santé publique. Et le directeur du livre et de la lecture, constatant que "la société a laissé ce terrain" et que les écrans en ont profité, que "toutes les classes sociales sont touchées", ajoute qu'il faut "mettre le paquet" sur "les classes populaires".

Le rapport fera une quinzaine de propositions pour agir sur le plaisir de lire, pour que la lecture soit présente "à chacun des temps de l'enfant", pour favoriser la coopération de tous les acteurs, soutenir toutes les initiatives et assurer la pérennité de l'action des militants. Mais lancés début juillet par Rachida Dati, fin juillet par la ministre de l'Éducation nationale, ces "états généraux" n'ont pas permis à son maître d'œuvre, le directeur du livre, d'élaborer un plan d'action à dix ans. Trois points toutefois font consensus, il faut lire des livres aux tout petits, et Rachida Dati a d'ailleurs lancé un "prix du livre pour les bébés", il faut que les différents acteurs, notamment les administrations de la Culture et de l'Éducation nationale travaillent ensemble et il faut faire payer ce plan par les ennemis de la lecture, les plateformes.

Le rapport sera publié et disponible.

Festival du film d'éducation : l'IA, les nouvelles images, l'esprit critique, et des centaines de films disponibles...

Les annonces des ministres de l'Éducation nationale et de la Culture font écho aux objectifs (du) festival international du film d'éducation", fait valoir son directeur : "Chaque année le FIFE propose à plus de 50 000 jeunes aux quatre coins de la France et dans tous les territoires ultramarins, des centaines de films, projections inscrites dans des parcours éducatifs, avec un accompagnement culturel et une démarche d'éducation critique." Et non sans un peu de malice, le site du festival rappelle les propos de Philippe Meirieu l'année dernière, "le cinéma avec son rituel, avec sa linéarité, avec sa gestion du temps, est un excellent contre point à l'usage addictif des écrans qui sont instrumentalisés par les géants du numérique".

La 21ème édition du festival, qui offrira samedi 6 novembre une "carte blanche" au cinéma balte après avoir projeté en quatre jours une centaine de films, des courts et des longs métrages, documentaires ou fictions, d'animation pour certains, destinés à des enfants des maternelles voisines comme à des adultes, essaiera et rendra possibles quelque 800 "projections citoyennes", à Flavacourt (Oise, 677 habitants) comme à Montpellier (Hérault, 307 000 habitants) et dans les départements ultramarins, avec un catalogue d'un millier de films pour lesquels les droits ont été négociés.

Il s'agit d' "offrir aux enfants, adolescents et jeunes des opportunités de découvrir un cinéma de qualité, à dimension citoyenne", mais aussi de "renforcer les compétences de tous les éducateurs et 'passeurs' d'éducation", de "valoriser une éducation critique (...) aux médias et à l'image, de "lutter contre toutes les discriminations"... Comme les autres années, cette édition



permet à des élèves des lycées voisins, notamment le lycée Senghor d'Evreux, ou plus lointains, de s'essayer à l'interview filmée, à l'écriture de scénario ou au maniement des caméras. Pour Lucie et Shanit, élèves de seconde (option cinéma) et de première (spécialité cinéma), ça change tout, de tenir la caméra, de régler les projecteurs, alors qu'en classe, même si on leur montre comment ils fonctionnent, ça reste abstrait.

Occupées à préparer une prise de vue, elles n'ont pas vu la sélection de 8 petits films "best of IA", l'aboutissement d'une journée consacrée aux "tendances mondiales du futur de l'image", marquée par une conférence et un débat sur les apports et les dangers de l'intelligence artificielle, dont les deux lycéennes se méfient, "ça limite nos idées", "ce n'est pas nous qui choisissons". "I'm not a robot", un court métrage néerlandais, ou "Duck" (UK), auraient pu les convaincre du contraire....

"Le festival a toujours fait une place importante aux nouvelles images", commente Christian Gautellier qui en est le directeur. Il avait programmé des "web documentaires" quand le genre n'était pas reconnu, et il a organisé la vision en réalité virtuelle, avec casques, pour des films expérimentaux qui offrent une nouvelle vision des formes... Mais l'an prochain, le festival ira plus loin, ne présentant plus les images créées par l'IA pour elles-mêmes, mais dans la mesure où elle ouvre des perspectives pour l'éducation. Il entend également consolider sa dimension internationale, marquée notamment cette année par la projection d'un film venu de Biélorussie, ce qui est extrêmement rare, de deux films brésiliens, d'un partenariat renouvelé avec la Grèce...



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**

Penser la réalité des corps à l'heure du virtuel et de l'IA, un défi pour les éducateurs des villes (congrès de l'ANDEV)

L'IA va rendre toujours plus poreuse la frontière entre le réel et le virtuel. Comment "penser la relation éducative à l'heure de l'intelligence artificielle" ? C'est à cette question que devait répondre la table ronde conclusive du congrès de l'ANDEV, le 5 décembre 2025. Les directeurs de l'éducation des collectivités territoriales étaient réunis à Paris, pour trois jours, avec pour thème **"du corps oublié au corps reconnu"**.

Et bien sûr, les violences faites aux corps, l'intimité, les toilettes, les limites, autant de thèmes qui s'imposaient. "Il faut apprendre comment on touche au corps des enfants, les ATSEM sont-elles (ou ils) toujours au clair sur ce qui est licite et ce qui ne l'est pas ?" Comment, à l'inverse, instaurer "une culture du signalement" ? Trop souvent, les agents ne se sentent pas légitimes à intervenir.

Faut-il pour autant penser que l'école n'envisage le corps qu'à travers le prisme des abus et des risques ? Ce serait oublier, fait remarquer Philippe Meirieu (professeur honoraire en sciences de l'éducation) que l'École est obsédée par les corps qui doivent rester immobiles, que les enfants doivent maîtriser, oublier, pour "se focaliser sur des objets cognitifs". Lucie Jacquet-Milo (Mines - Télécom) ajoute qu'il est bien d'autres moments où l'on oublie tout ce qui n'est pas le livre passionnant qu'on est en train de lire, le problème de mathématiques dans lequel on est plongé, le morceau qu'on écoute... Stéphane Blocquaux (Paris - 13) fait découvrir à la salle les nouveautés que préparent l'industrie du virtuel, des environnements où l'on sent sur sa peau le vent et les embruns, où l'on manipule des objets qui ont la consistance d'objets réels, où "ça devient vrai", où un enfant s'amuse dans une cuisine, et qui, lorsqu'on lui ôte le casque, s'affole, il a oublié de fermer le robinet : "le retour au réel est violent". C'est pourquoi Philippe Meirieu plaide pour que le réel soit bien présent à l'école et dans les lieux du périscolaire, il faut que les enfants fassent de la menuiserie, que des ateliers les amènent à éprouver la résistance des matériaux. Il faut offrir, par exemple avec des terrains d'aventure, des alternatives aux réseaux sociaux.

Mais peut-être faudrait-il surtout faire confiance aux enfants. "Les adultes doivent être rééduqués, eux, ils sont prêts", veulent croire les congressistes.

